

Province de Québec
MRC d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Samuel

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL,
SIÈGE CE 9 JUILLET 2024 À 19 H, AU 143, RUE DE L'ÉGLISE SAINT-SAMUEL SOUS LA
PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MARTIN TOURIGNY, MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Monsieur Grégoire Bergeron	conseiller numéro 2
Monsieur Patrick Mathis	conseiller numéro 3
Madame Suzanne Tremblay	conseillère numéro 4
Madame Marie-France Plante	conseillère numéro 6

Sont absents à cette séance :

Monsieur Sylvain Bergeron	conseiller numéro 1
Madame Evelyne Lampron	conseillère numéro 5

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Martin Tourigny, maire.

Monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier, assiste à titre de secrétaire de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par monsieur Martin Tourigny, maire.

2024-07-456

2. ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE
2. ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2023
4. PROCÈS-VERBAL
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2024;
5. TRÉSORERIE
 - 5.1 Adoption des comptes à payer en date du 30 juin 2024;
6. RÈGLEMENTATION
 - 6.1 Rue des Épinettes;
 - 6.2 Adoption du Règlement n° 2024-451, Règlement sur la prévention des incendies, édition 2024;
7. DEMANDES SPÉCIALES
 - 7.1 Achat du logiciel MUNYS;
8. AFFAIRES NOUVELLES
 - 8.1 Fermeture du bureau municipal pour les vacances de la construction du 22 juillet au 2 août 2024;
 - 8.2 Appui à la demande de révision de la loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la sureté du Québec;
 - 8.3 Autorisation à participer au congrès de la FQM;
 - 8.4 Autorisation de reddition FRR 4 — volet coopération avec la Municipalité de Saint-Norbert d'Arthabaska;
 - 8.5 Adoption de la politique familiale municipale et son plan d'action;
 - 8.6 Programme d'aide à la voirie locale — volet entretien des routes locales (PAVL-ERL)
 - 8.7 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations;
 - 8.8 Approbation du rapport annuel du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska;
 - 8.9 Embauche d'un étudiant pour aide à la voirie;
 - 8.10 Adoption des résultats financiers 2023;
9. RAPPORTS DES COMITÉS
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. VARIA
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Mathis, appuyé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2023

3.1 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2023

Certificat de signification

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance ordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2023

Monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier, dépose aux membres du conseil les états financiers 2023 de la Municipalité de Saint-Samuel, tels que préparés par Groupe RDL Victoriaville.

4. PROCÈS-VERBAUX

2024-07-457

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyé par madame Suzanne Tremblay et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. TRÉSORERIE

2024-07-458

5.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 30 JUIN 2024

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de juin 2024 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant un montant de 86 731,15 \$;

ATTENDU QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

ATTENDU le Règlement 221 relatif à la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de juin 2024 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant 86 731,15 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par monsieur Patrick Mathis et résolu que les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce ____ du mois de _____ 2024

Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier

6. RÈGLEMENTATION

2024-07-459

6.1 RUE DES ÉPINETTES

ATTENDU que la Municipalité a reçu les détails supplémentaires pour prendre une décision éclairée;

ATTENDU que ces détails nous permettent de croire que le projet est avantageux pour les deux parties;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-France Plante, appuyée par Patrick Mathis, il est résolu de donner la permission à M. Lefebvre de déposer une demande de dérogation mineure afin de régulariser la dimension des lots;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-07-460

6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2024-451, RÈGLEMENT SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES ÉDITION 2024

ATTENDU la nécessité de se prévaloir d'un règlement sur la prévention des incendies à jour, notamment en encadrant les feux à ciel ouverts et les feux d'artifice;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par madame Marie-France Plante lors du conseil ordinaire du 11 juin 2024;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé par madame Marie-France Plante lors du conseil ordinaire du 11 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyé par madame Marie-France Plante, et résolu que le règlement n° 2024-451, Règlement sur la prévention des incendies, édition 2024, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. DEMANDES SPÉCIALES

2024-07-461

7.2 ACHAT DU LOGICIEL MUNYS

ATTENDU QUE lors du congrès de l'ADMQ, il nous a été présenté le nouveau logiciel MUNYS conçu pour la gestion des municipalités.

ATTENDU QUE le logiciel est un outil important pour plusieurs aspects de la gestion d'une municipalité;

ATTENDU QUE l'achat du logiciel nous apportera une aide importante au niveau des échanciers et de la documentation nécessaire à la gestion de la municipalité;

ATTENDU QUE l'achat du logiciel nous permet de connaître en tout temps le statut des dossiers passés et en cours concernant la gestion de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, secondé par madame Marie-France Plante et résolu d'autoriser l'achat du logiciel MUNYS.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. AFFAIRES NOUVELLES

2024-07-462

8.1 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LES VACANCES DE LA CONSTRUCTION DU 22 JUILLET AU 2 AOÛT 2024

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyé par madame Marie-France Plante et résolu que le bureau municipal soit fermé durant la période du 22 juillet au 2 août 2024;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-07-463

8.2 APPUI DE LA DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu plusieurs demandes d'appui des autres municipalités du Québec, qui demande une révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ c F-2.1) pour les taxes de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts relatifs aux services de la SQ, et ce, conformément au règlement sur la somme payable par les municipalités pour le service de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

ATTENDU QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions du gouvernement du Québec en matière de financement des services de la SQ;

ATTENDU QUE le taux de taxes de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

ATTENDU QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, secondé par monsieur Patrick Mathis et résolu de demander au gouvernement du Québec une révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge financière imposée aux municipalités pour le financement des services de la Sureté du Québec et de transmettre la présente résolution aux instances liées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-07-464

8.3 AUTORISATION À PARTICIPER AU CONGRÈS DE LA FQM

ATTENDU qu'une somme permettant à 3 élus d'aller au congrès de la FQM a été budgétée en 2024;

ATTENDU qu'un seul élu est disponible pour participer au congrès;

ATTENDU que les conférences prévues au programme sont pertinentes pour le personnel administratif et les travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Mathis, appuyé par madame Marie-France Plante et résolu d'autoriser un élu et deux employés à participer au congrès de la FQM édition 2024. De plus, un autre employé est autorisé à assister partiellement au congrès en visant le salon des exposants. Tous les frais inhérents au congrès seront à la charge de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-07-465

8.4 REDDITION FRR VOLET 4 — COOPÉRATION AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT-D'ARTHABASKA

ATTENDU QUE les documents concernant le FRR volet 4 en collaboration avec la Municipalité de Saint-Norbert en 2020 pour l'embauche d'une personne au loisir ont été produits et signés par madame Sarah Richard;

ATTENDU QUE la reddition de compte n'a pas été terminée;

ATTENDU QUE la reddition devait être déposée avant le 31 mars 2024;

ATTENDU QUE le MAMH nous octroie un délai pour compléter la reddition;

ATTENDU QUE nous devons mettre à jour le nom de la personne responsable de compléter la reddition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, secondé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu d'autoriser monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier, à compléter et signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Samuel tous les documents relatifs au FRR volet 4 coopération avec la Municipalité de Saint-Norbert D'Arthabaska et de procéder à la reddition de comptes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-07-466

8.5 ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE ET SON PLAN D'ACTION

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales (PFM) qui vise à :

- Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Samuel a présenté en 2021-2022 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Samuel a élaboré, mis en place et diffusé le plan d'action de la politique familiale 2023-2025 via le livret « Politique sociale amie des familles et des aînés »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyé par monsieur Patrick Mathis et résolu d'adhérer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales ainsi qu'au plan d'action élaboré par le comité;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-07-467

8.6 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE — VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES (PAVL-ERL)

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 151 989 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Mathis, secondé par madame Suzanne Tremblay et résolu que la Municipalité de Saint-Samuel informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales (ERL).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-07-468

8.7 OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

ATTENDU la nouvelle norme comptable applicable aux municipalités en vertu du chapitre SP 3280 concernant les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS);

ATTENDU QU'un traitement comptable particulier doit être effectué advenant le cas où la Municipalité possède une immobilisation qui pourrait engager des coûts lors de la mise hors service, notamment au niveau des obligations de décontamination;

ATTENDU QUE les immeubles municipaux sont récents et que le risque de devoir les décontaminer lors de leur mise hors service est pratiquement nul;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, secondé par madame Suzanne Tremblay et résolu de confirmer que la Municipalité de Saint-Samuel ne possède pas d'immobilisation qui est susceptible de devoir prévoir un traitement comptable particulier en vertu du chapitre SP 3280 émis par le conseil sur la comptabilité du secteur public;

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

2024-07-469

8.8 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC D'ARTHABASKA

ATTENDU QU'une communication est donnée d'un rapport de Stéphan Emond, relatif au rapport annuel d'activités 2023 dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

ATTENDU l'article 35 de la loi sur la sécurité incendie qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministère de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Tremblay, secondé par monsieur Patrick Mathis et résolu que la Municipalité de Saint-Samuel approuve le rapport annuel de schémas de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

Adoptée à la majorité des conseillers présents

2024-07-470

8.9 EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT POUR AIDE À LA VOIRIE

ATTENDU QUE la saison estivale demande beaucoup d'heures de travail;

ATTENDU QUE le jeu d'eau nous apporte une surcharge journalière non planifiée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, secondé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu de procéder à l'embauche d'un étudiant pour la période estivale. Monsieur Stéphan Emond est autorisé à déterminer les conditions d'embauche.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

9. RAPPORT DES COMITÉS

Madame Suzanne Tremblay nous mentionne avoir discuté avec madame Jessica Després et que, à la suite d'un sondage avec le comité du jardin autofertile, personne n'a manifesté d'intérêt clair pour prendre la responsabilité du jardin. Le conseil propose le démantèlement du jardin.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

11. VARIA

Aucun varia.

2024-07-471

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame Marie-France Plante appuyé par monsieur Patrick Mathis et résolu de lever la séance à 19 h 26. La séance est close.

«Je Martin Tourigny, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de véto.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Martin Tourigny
Maire

Stéphan Emond
Directeur général
Greffier-trésorier